

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°30 du 13 juillet 2012

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°3

CONVENTION

entre le ministère de la défense et des anciens combattants, l'office national des anciens combattants et victimes de guerre et l'institution de gestion sociale des armées relative à l'accès, à l'action sociale de la défense, des personnels civils employés et rémunérés par l'office national des anciens combattants et victimes de guerre ainsi que de leurs ayants droit.

Du 14 juin 2011

CONVENTION entre le ministère de la défense et des anciens combattants, l'office national des anciens combattants et victimes de guerre et l'institution de gestion sociale des armées relative à l'accès, à l'action sociale de la défense, des personnels civils employés et rémunérés par l'office national des anciens combattants et victimes de guerre ainsi que de leurs ayants droit.

Du 14 juin 2011

NOR D E F P 1 1 5 2 6 0 9 X

Références :

- a) Code de la défense, notamment ses articles L. 3418-1., L. 3422-1. et R. 3422-1.
- b) Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L. 517., D. 431. et D. 433.
- c) Décret n° 2007-51 du 11 janvier 2007 (JO n° 11 du 13 janvier 2007, texte n° 4 ; JO/11/2007 ; signalé au BOC 17/2007 ; BOEM 640.1) modifié.
- d) Arrêté du 10 février 2011 (JO n° 46 du 24 février 2011, texte n° 2 ; signalé au BOC 14/2011 ; BOEM 640.2.1) modifié.
- e) Circulaire n° 177/DEF/SGA du 14 février 2008 (BOC N° 25 du 4 juillet 2008, texte 2 ; BOEM 640.3.1).
- f) Instruction n° 420491/DEF/SGA/DRH-MD/SA2P du 13 février 2008 (BOC N° 15 du 18 avril 2008, texte 1 ; BOEM 640.4.5).

Pièce(s) Jointe(s) :

Sept annexes.

Textes abrogés :

Convention du 6 octobre 2005 (n.i. BO).
Convention du 20 octobre 2008 (n.i. BO).
Convention du 8 décembre 2009 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 640.6

Référence de publication : BOC N°30 du 13 juillet 2012, texte 3.

1. OBJET DE LA CONVENTION.

La présente convention permet aux personnels civils employés et rémunérés par l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) ⁽¹⁾ et à leurs ayants droit d'accéder aux prestations sociales du ministère de la défense et des anciens combattants énumérées en annexe I.

Cette convention garantit aussi aux personnels retraités de l'ONAC l'accès aux prestations sociales ministérielles dans les conditions prévues par le décret de référence c) et la circulaire du 14 février 2008 de référence e).

Par ailleurs, cette convention permet aux ressortissants de l'ONAC, tels que définis à l'article D. 432-6. du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre d'accéder aux établissements familiaux et aux résidences relais de l'institution de gestion sociale des armées (IGeSA), aux voyages à l'étranger et aux

partenaires extérieurs (destination France) avec lesquels l'IGeSA a négocié des allotements, ainsi qu'à sa billetterie.

En outre, ce partenariat détermine les conditions d'intervention des assistants de service social du ministère de la défense et des anciens combattants dans la procédure d'attribution des secours et prêts sociaux de l'ONAC.

Les rôles respectifs de la direction des ressources humaines du ministère de la défense, de l'IGeSA et de l'ONAC sont également précisés par la présente convention.

2. MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS SOCIALES MINISTÉRIELLES AUX PERSONNELS CIVILS EMPLOYÉS ET RÉMUNÉRÉS PAR L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

2.1. Nature des prestations.

Les personnels civils employés et rémunérés par l'ONAC bénéficient des prestations sociales ministérielles énumérées en annexe I., dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes mentionnés en annexe II. Les modifications éventuelles des textes relatifs à l'action sociale du ministère de la défense et des anciens combattants seront directement applicables à l'ONAC sans nécessité d'un avenant préalable à la présente convention.

2.1.1. Accompagnement social.

Les personnels civils employés et rémunérés par l'ONAC (2) ainsi que leurs ayants droit s'adressent, en matière d'accompagnement social, aux assistants de service social du ministère de la défense et des anciens combattants. Chaque structure de l'ONAC est rattachée aux échelons sociaux de proximité du ministère de la défense et des anciens combattants conformément aux modalités définies en annexe III.

2.1.2. Prêts de l'action sociale.

Les personnels civils employés et rémunérés par l'ONAC bénéficient des prêts de l'action sociale du ministère de la défense et des anciens combattants énumérés en annexe I., dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes mentionnés en annexe II.

Les personnels civils employés et rémunérés par l'ONAC formulent leur demande de prêt au moyen de l'imprimé n° 640*/25 disponible sur le portail internet des familles du ministère de la défense et des anciens combattants (www.defense.gouv.fr/familles) et le portail internet de l'IGeSA (www.igesa.fr).

Ils adressent leur demande de prêt, accompagnée des pièces justificatives requises, directement à la direction des prêts et des actions sociales de l'IGeSA, sise caserne Saint-Joseph BP 190 20297 BASTIA cedex.

2.1.3. Maisons d'enfants et d'adolescents à caractère social relevant du ministère de la défense et des anciens combattants.

Les personnels civils employés et rémunérés par l'ONAC s'adressent à l'assistant de service social du ministère de la défense et des anciens combattants de leur lieu de rattachement qui procède à l'instruction des demandes conformément aux dispositions de l'instruction de référence f) .

L'admission dans les maisons d'enfants et d'adolescents à caractère social (MEACS) est prononcée, pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation, par le sous-directeur de l'action sociale selon la procédure définie aux points 3.4. et 3.5. de cette même instruction.

En application du point 6.1. de l'instruction précitée, les personnels civils employés et rémunérés par l'ONAC s'acquittent d'une participation aux frais d'internat de leur(s) enfant(s) et/ou de leur(s) adolescent(s).

Le différentiel entre le coût d'une journée et la participation de la famille est financée sur le budget de l'ONAC et remboursé, à l'IGeSA, par l'ONAC.

2.1.4. Dispositions relatives aux vacances.

Les personnels civils de l'ONAC et les ressortissants de l'ONAC tels que définis par l'article D. 432-6. du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre accèdent au tarif « T-5 » aux établissements familiaux de l'IGeSA, aux voyages à l'étranger et aux partenaires extérieurs (destination France) avec lesquels l'IGeSA a négocié des allotements, ainsi qu'à sa billetterie.

Les enfants de ces mêmes personnels accèdent, au tarif social, aux centres de vacances de jeunes (CVJ) et aux séjours linguistiques organisés par l'IGeSA selon les modalités définies en annexe V.

2.1.5. Résidences relais de l'institution de gestion sociale des armées.

Les personnels civils de l'ONAC et les ressortissants de l'ONAC tels que définis par l'article D. 432-6. du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre accèdent au tarif « agrément » dans les résidences relais de l'IGeSA mentionnées en annexe VI.

2.2. Modalités de versement et de remboursement des prestations délivrées par le ministère de la défense et des anciens combattants aux personnels civils employés et rémunérés par l'office national des anciens combattants et victimes de guerre ainsi qu'à leurs ayants droit.

L'IGeSA assure le paiement des prestations sociales ministérielles objets de la présente convention.

Les dépenses relatives aux prêts, objet de la présente convention, délivrés aux personnels civils employés et rémunérés par l'ONAC font l'objet d'un remboursement par ces derniers à l'IGeSA dans les conditions fixées par la réglementation propre à chacun d'entre eux.

3. CAS PARTICULIER DES SECOURS ET PRÊTS SOCIAUX DÉLIVRÉS PAR L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

Les secours et prêts sociaux relèvent de la réglementation propre à l'ONAC.

Les demandes de secours formulées par les personnels civils employés et rémunérés par l'ONAC, ainsi que celles des retraités de l'ONAC, sont instruites par les assistants de service social du ministère de la défense et des anciens combattants de proximité.

L'assistant de service social du ministère de la défense et des anciens combattants employé au siège social de l'ONAC présente les dossiers d'aides financières (secours, prêts personnels) à la commission des secours de l'ONAC.

L'ONAC met à disposition de cet assistant de service social un personnel administratif, un bureau pouvant accueillir les ressortissants et assure son soutien matériel.

Les modalités techniques de délivrance sont définies dans une directive de l'inspecteur technique des conseillers techniques et assistants de service social du ministère de la défense et des anciens combattants.

4. RATTACHEMENT DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE AUX COMITÉS SOCIAUX DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS.

Les personnels civils employés et rémunérés par l'ONAC en fonctions dans sa direction générale, ses services départementaux implantés en métropole et en outre-mer, ses services déconcentrés au Maghreb, ses écoles de reconversion professionnelle et ses maisons de retraite sont, conformément à l'annexe VII. de la présente convention, électeurs et éligibles aux comités sociaux du ministère de la défense et des anciens combattants de proximité auxquels ils sont rattachés.

5. DURÉE DE LA CONVENTION.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an. Renouvelable tacitement, elle prend effet à compter de sa signature.

Le département des ressources humaines de la direction financière et du personnel de l'office national des anciens combattants, sis à l'hôtel national des Invalides escalier K corridor des Metz 75700 Paris 07 SP (tel : 01.49.55.62.23), constitue l'organisme référent des deux autres parties à la convention.

6. MODIFICATIONS DE LA CONVENTION.

Toute modification des termes de la convention fera l'objet d'un avenant, qui sera proposé par l'une des parties aux autres cocontractants moyennant un préavis de trois mois avant la date anniversaire de la présente convention.

7. TEXTES ABROGÉS.

À cette même date, la convention du 8 décembre 2009 entre le ministère de la défense, l'ONAC et l'IGeSA relative à l'accès à l'action sociale du ministère de la défense des personnels civils employés et rémunérés par l'office national des anciens combattants et victimes de guerre est abrogée.

À cette même date, la convention entre l'IGeSA et l'ONAC relative aux séjours linguistiques et colonies de vacances organisés au profit des enfants du personnel de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre du 20 octobre 2008 et la convention entre l'IGeSA et l'ONAC relative à l'accès aux établissements familiaux de vacances et à l'activité voyages et loisirs de l'institution du 6 octobre 2005 sont également abrogées.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
directeur des ressources humaines du ministère de la défense,*

Jacques ROUDIERE.

Pour l'office national des anciens combattants et victimes de guerre :

Le directeur général,

Rémy ENFRUN.

Pour l'institution de gestion sociale des armées :

Le directeur général,

Paul PELLEGGRI.

(1) L'ONAC comprend une direction générale sise à l'Hôtel national des Invalides et à Caen, des services départementaux implantés en métropole et outre-mer, des services déconcentrés au Maghreb, des écoles de reconversion professionnelle, le pôle des sépultures de guerre et hauts-lieux de mémoire nationale et ses secteurs implantés en province, ainsi que des maisons de retraite.

(2) En fonctions à la direction générale de l'ONAC, dans ses services départementaux implantés en métropole et outre-mer, ses services déconcentrés au Maghreb, le pôle des sépultures de guerre et hauts-lieux de mémoire nationale et ses secteurs implantés en province, ses écoles de reconversion professionnelle et ses maisons de retraite.

ANNEXE I.

PRESTATIONS SOCIALES MINISTÉRIELLES OBJET DE LA CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS, L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE ET L'INSTITUTION DE GESTION SOCIALE DES ARMÉES.

PRESTATION SOCIALE.	AGENTS.	PROCÉDURE ET CONSTITUTION DU DOSSIER.	DÉCISION.	VERSEMENT.
Accompagnement social.	Tous les agents de l'ONAC.	Accompagnement social dispensé par l'assistant de service social du ministère de la défense et des anciens combattants de proximité.		
Prêt personnel.		Dossier constitué par l'agent, instruit par l'IGeSA.	IGeSA.	IGeSA (chargée du recouvrement).
Prêt d'accession à la propriété et, le cas échéant, son prêt complémentaire.				
Prêt de financement de travaux.				
Prêt à la mobilité.				
Participation au placement en maisons d'enfants et d'adolescents à caractère social (MEACS) relevant du ministère de la défense et des anciens combattants.		Dossier instruit par l'assistant de service social de proximité, transmis à la direction des ressources humaines du ministère de la défense, sous-direction de l'action sociale (DRH-MD/SA2P/AS).	DRH-MD/SA2P/AS.	Paiement par les personnels civils employés et rémunérés par l'ONAC d'une participation aux frais d'internat de leur (s) enfant(s) ou de leur(s) adolescent(s) en MEACS.
Colonies de vacances et séjours linguistiques organisé par l'IGeSA.	Enfants des agents de l'ONAC.	Dossier constitué par l'agent et instruit par le département de l'action sociale du personnel de l'ONAC.		
Établissements familiaux de l'IGeSA et voyages à l'étranger, partenaires extérieurs (destination France) et sa billetterie.	Personnels de l'ONAC et ressortissants de l'ONAC tels que définis par l'article D. 432-6. du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (1).	Dossier constitué par l'agent, instruit par l'IGeSA.	IGeSA.	IGeSA (chargée du recouvrement).
Résidences relais de l'IGeSA.				

(1) La liste des catégories de ressortissants de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre est reproduite ci-après.

LISTE DES CATÉGORIES DE RESSORTISSANTS DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS
COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

Invalides pensionnés de guerre.

Anciens combattants.

Combattants volontaires de la résistance.

Veuves pensionnées ou qui auraient bénéficié d'une pension militaire ou de victime civile, si elles n'avaient pas opté pour un autre régime de pension.

Ascendants de militaires ou de civils morts pour la France.

Pupilles de la nation et orphelins de guerre.

Anciens déportés et internés.

Anciens prisonniers de guerre.

Patriotes proscrits et contraints à résidence forcée en pays ennemi ou en territoire occupé par l'ennemi.

Réfractaires.

Patriotes transférés en Allemagne.

Victimes civiles de la guerre.

Personnes contraintes au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi ou en territoire français annexé par l'ennemi ; victimes de la captivité en Algérie ; titulaires du titre de reconnaissance de la nation ; prisonniers du Viet-Minh.

Veuves de titulaires de la carte du combattant ou de bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG).

ANNEXE II.

**TEXTES RÉGISSANT LES PRESTATIONS SOCIALES MINISTÉRIELLES OBJET DE LA
CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS,
L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ET
L'INSTITUTION DE GESTION SOCIALE DES ARMÉES.**

Prêt personnel :

- décret n° 2007-51 du 11 janvier 2007 (JO n° 11 du 13 janvier 2007, texte n° 4 ; JO/11/2007 ; signalé au BOC 17/2007 ; BOEM 640.1) modifié, relatif à l'action sociale des armées ;
- circulaire n° 177/DEF/SGA du 14 février 2008 (BOC N° 25 du 4 juillet 2008, texte 2 ; BOEM 640.3.1.) relative à la qualité de ressortissant de l'action sociale des armées ;
- circulaire n° 500755/DEF/SGA/DFP/AS/IR du 4 février 2003 (BOC, 2003, p. 2260 ; BOEM 640.3.2.2.) modifiée, relative aux prêts de l'action sociale.

Prêt d'accession à la propriété et prêt de financement de travaux :

- décret n° 2007-51 du 11 janvier 2007 (JO n° 11 du 13 janvier 2007, texte n° 4 ; JO/11/2007 ; signalé au BOC 17/2007 ; BOEM 640.1) modifié, relatif à l'action sociale des armées ;
- circulaire n° 177/DEF/SGA du 14 février 2008 (BOC N° 25 du 4 juillet 2008, texte 2 ; BOEM 640.3.1.) relative à la qualité de ressortissant de l'action sociale des armées ;
- circulaire n° 500755/DEF/SGA/DFP/AS/IR du 4 février 2003 (BOC, 2003, p. 2260 ; BOEM 640.3.2.2.) modifiée, relative aux prêts de l'action sociale.

Prêt à la mobilité :

- décret n° 2007-51 du 11 janvier 2007 (JO n° 11 du 13 janvier 2007, texte n° 4 ; JO/11/2007 ; signalé au BOC 17/2007 ; BOEM 640.1) modifié, relatif à l'action sociale des armées ;
- circulaire n° 177/DEF/SGA du 14 février 2008 (BOC N° 25 du 4 juillet 2008, texte 2 ; BOEM 640.3.1.) relative à la qualité de ressortissant de l'action sociale des armées ;
- circulaire n° 500755/DEF/SGA/DFP/AS/IR du 4 février 2003 (BOC, 2003, p. 2260 ; BOEM 640.3.2.2.) modifiée, relative aux prêts de l'action sociale.

Participation au placement en maisons d'enfants et d'adolescents à caractère social (MEACS) relevant du ministère de la défense et des anciens combattants :

- décret n° 2007-51 du 11 janvier 2007 (JO n° 11 du 13 janvier 2007, texte n° 4 ; JO/11/2007 ; signalé au BOC 17/2007 ; BOEM 640.1) modifié, relatif à l'action sociale des armées ;
- circulaire n° 177/DEF/SGA du 14 février 2008 (BOC N° 25 du 4 juillet 2008, texte 2 ; BOEM 640.3.1.) relative à la qualité de ressortissant de l'action sociale des armées ;
- instruction n° 420491/DEF/SGA/DRH-MD/SA2P du 13 février 2008 (BOC N° 15 du 18 avril 2008, texte 1 ; BOEM 640.4.5) relative à l'organisation et au fonctionnement des maisons d'enfants et d'adolescents à caractère social relevant du ministère de la défense.

ANNEXE III.

RATTACHEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE AUX ÉCHELONS SOCIAUX DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE.

ÉTABLISSEMENT DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.	ÉCHELONS SOCIAUX DE RATTACHEMENT DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE.
Direction générale de l'ONAC Hôtel national des Invalides 75007 PARIS.	Échelon social de Paris Invalides (terre).
SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ONAC.	
Service départemental de l'ONAC de l'Ain 3, rue Brillat-Savarin 01000 BOURG-EN-BRESSE.	Échelon social de Bourg-en-Bresse.
Service départemental de l'ONAC de l'Aisne Cité administrative 02016 LAON CEDEX.	Échelon social de Laon (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de l'Allier 1, avenue Meunier 03016 MOULINS CEDEX.	Échelon social de Moulins (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC des Alpes-de-Haute-Provence 2, place de la République 04000 DIGNE-LES-BAINS.	Échelon social de Digne-les-Bains (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC des Hautes-Alpes Cité administrative Desmichels - B.P. 1606 05106 GAP CEDEX.	Échelon social de Gap (terre).
Service départemental de l'ONAC des Alpes-Maritimes 6, avenue Maréchal Foch 06000 NICE.	Échelon social BA 943 Nice (air).
Service départemental de l'ONAC de l'Ardèche Pôle de service Maurice Gounon 11, boulevard du Lycée 07000 PRIVAS CEDEX.	Échelon social de Privas (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC des Ardennes Cité administrative Esplanade du Palais de Justice - B.P. 833 08011 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX.	Échelon social de Charleville-Mézières (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Ariège 5, cours Gabriel Fauré B.P. 60061 09008 FOIX CEDEX.	Échelon social de Foix (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de l'Aube Immeuble « Le Tertial » 2, place du Vouldy 10000 TROYES.	Échelon social de Mailly-Troyes (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Aude 7, square Gambetta 11000 CARCASSONNE.	Échelon social de Carcassonne (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Aveyron Résidence « Le Paradis »	Échelon social de Rodez (gendarmerie).

1 bis boulevard Flaugergues - B.P. 118 12001 RODEZ CEDEX.	
Service départemental de l'ONAC des Bouches-du-Rhône 12/16 avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE.	Échelon social de Marseille (terre).
Service départemental de l'ONAC du Calvados Quartier Lorge Rue Neuve Bourg-l'Abbé - B.P. 20528 14036 CAEN CEDEX 1.	Échelon social de Caen (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC du Cantal Maison des Affaires Sociales Rue de l'Olmet - BP 726 15007 AURILLAC CEDEX.	Échelon social d'Aurillac (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Charente Cité administrative - Bâtiment B Place du Champ de Mars - B.P. 1323 16012 ANGOULÊME CEDEX.	Échelon social d'Angoulême (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Charente-Maritime Cité administrative Duperré 5, place des Cordeliers 17024 LA ROCHELLE CEDEX 1.	Échelon social de La Rochelle (terre).
Service départemental de l'ONAC du Cher 1, allée du Prado 18021 BOURGES CEDEX.	Échelon social de Bourges (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Corrèze 2, avenue Vidalie - B.P. 212 19012 TULLE CEDEX.	Échelon social de Brive (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Corse-du-Sud 1, boulevard Sampiéro - B.P. 271 20180 AJACCIO CEDEX 1.	Échelon social d'Ajaccio (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Haute-Corse Chemin du Macchione Villa Doro - B.P. 25 20611 BASTIA CEDEX.	Échelon social de Bastia (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Côte-d'Or 4, bis rue Hoche - B.P. 91744 21017 DIJON CEDEX.	Échelon social de la B.A. 102 Dijon (air).
Service départemental de l'ONAC des Côtes-d'Armor 12 bis, rue Notre-Dame 22015 SAINT-BRIEUC CEDEX 1.	Échelon social de Saint-Brieuc (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Creuse Cité administrative Rue Eugène France - B.P. 122 23003 GUÉRET CEDEX.	Échelon social de Guéret (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Dordogne Cité administrative 24016 PÉRIGUEUX CEDEX.	Échelon social de Périgueux (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC du Doubs Cité administrative Jean Cornet 5, place Jean Cornet 25041 BESANCON CEDEX.	Échelon social de Besançon (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Drôme 1, avenue de Romans	Échelon social de Valence (terre).

26000 VALENCE.	
Service départemental de l'ONAC de l'Eure 6, boulevard Georges Chauvin - B.P. 444 27004 EVREUX CEDEX.	Échelon social BA 105 Evreux (air).
Service départemental de l'ONAC de l'Eure-et-Loir 6, place des Epars 28000 CHARTRES.	Échelon social de Chartres (terre).
Service départemental de l'ONAC du Finistère Cité administrative 13, rue de la Palestine 29196 QUIMPER CEDEX.	Échelon social de Quimper (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC du Gard 15, quai de la Fontaine 30900 NÎMES.	Échelon social de Nîmes (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Haute-Garonne 13, rue des Teinturiers - B.P. 3203 31027 TOULOUSE CEDEX 3.	Échelon social de Toulouse (terre).
Service départemental de l'ONAC du Gers 29, chemin de Baron, bât. B - B.P. 368 32008 AUCH CEDEX.	Échelon social d'Auch (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Gironde « Espace Rodesse » 105, rue Belleville - B.P. 913 33061 BORDEAUX CEDEX.	Échelon social de Bordeaux (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Hérault 6, rue Richer-de-Belleval CS 79551 34961 MONTPELLIER CEDEX 2.	Échelon social de Montpellier (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de l'Ille-et-Vilaine 8, contour Saint-Aubin - B.P. 70337 35103 RENNES CEDEX 2.	Échelon social de Rennes (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Indre Cité administrative Bertrand Boulevard Georges Sand - B.P. 511 36018 CHATEAUX CEDEX.	Échelon social de Châteauroux (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de l'Indre-et-Loire 53, rue Lavoisier - B.P. 3313 37033 TOURS CEDEX 1.	Échelon social de Tours (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Isère 26, rue du Colonel Dumont 38000 GRENOBLE.	Échelon social de Grenoble (terre).
Service départemental de l'ONAC du Jura 7, place de l'Ancien Collège - B.P. 466 39007 LONS-LE-SAUNIER CEDEX.	Échelon social de Lons-Le-Saunier (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC des Landes 26, boulevard d'Haussez - B.P. 349 40021 MONT-DE-MARSAN CEDEX.	Échelon social de la B.A. 118 Mont-de-Marsan (air).
Service départemental de l'ONAC du Loir-et-Cher 4, rue du Limousin 41000 BLOIS.	Échelon social de Blois (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Loire 2, place Carnot 42000 SAINT-ETIENNE.	Échelon social de Saint-Étienne (gendarmerie).

Service départemental de l'ONAC de la Haute-Loire 33, place du Breuil - B.P. 345 43012 LE PUY-EN-VELAY CEDEX.	Échelon social du Puy-en-Velay (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Loire-Atlantique Adres. Post : BP 42 827 44328 NANTES CEDEX 3 Adres. Géo : 2, rue du Château de l'Eraudière Immeuble Le Montana B - RdC 44300 NANTES CEDEX 3.	Échelon social de Nantes (terre).
Service départemental de l'ONAC du Loiret 4, rue Marcel Proust 45000 ORLÉANS.	Échelon social d'Orléans (terre).
Service départemental de l'ONAC du Lot Caserne Bessières 1, rue de la Barre 46005 CAHORS.	Échelon social de Cahors (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC du Lot-et-Garonne Cité administrative Lacuée Rue René Bonnat 47031 AGEN CEDEX.	Échelon social d'Agen (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Lozère Cité administrative 9, rue des Carmes - B.P. 142 48008 MENDE CEDEX.	Échelon social du Puy-en-Velay (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC du Maine-et-Loire Cité administrative 15bis, rue Dupetit-Thouars 49047 ANGERS CEDEX 01.	Échelon social d'Angers (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Manche Rue de la Libération 50000 SAINT-LÔ.	Échelon social de Saint-Lô (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Marne 6 et 8, quai Notre-Dame - B.P. 90069 51006 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX.	Échelon social de Châlons-en-Champagne (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Haute-Marne Cité administrative 89, rue Victoire de la Marne - B.P. 578 52012 CHAUMONT CEDEX.	Échelon social de Chaumont (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Mayenne 128, boulevard Jourdan - B.P. 3954 53032 LAVAL CEDEX 9.	Échelon social de Laval (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Meurthe-et-Moselle CS 15232 67, rue Emile Bertin 54052 NANCY CEDEX.	Échelon social de Nancy (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Meuse Cité administrative Avenue du 94e R.I. - B.P. 70 614 55013 BAR-LE-DUC CEDEX.	Échelon social de Bar-le-Duc (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC du Morbihan Cité administrative 13, avenue Saint-Symphorien 56020 VANNES CEDEX.	Échelon social de Vannes (terre).

Service départemental de l'ONAC de la Moselle Cité administrative 1, rue du Chanoine Collin - B.P. 51055 57036 METZ CEDEX.	Échelon social de Metz (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Nièvre 7, rue des Minimés - B.P. 316 58003 NEVERS CEDEX.	Échelon social de Nevers (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC du Nord 74, rue Jacquemars Giélee 59000 LILLE.	Échelon social de Lille (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Oise 6, rue du Franc Marché - B.P. 50739 60007 BEAUVAIS CEDEX.	Échelon social de Beauvais (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de l'Orne Cité administrative Place Bonet 61013 ALENÇON CEDEX.	Échelon social d'Alençon (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC du Pas-de-Calais 8, rue du Général Barbot - B.P. 115 62000 ARRAS CEDEX.	Échelon social d'Arras (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC du Puy-de-Dôme Cité administrative Rue Pélissier - B.P. 151 63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1.	Échelon social de Clermont-Ferrand (terre).
Service départemental de l'ONAC des Pyrénées-Atlantiques 3, avenue Dufau 64000 PAU.	Échelon social de Pau (terre).
Service départemental de l'ONAC des Hautes-Pyrénées Cité administrative Reffye - B.P. 1702 65017 TARBES CEDEX 09.	Échelon social de Tarbes (terre).
Service départemental de l'ONAC des Pyrénées-Orientales 32, rue du Maréchal Foch - B.P. 20915 66020 PERPIGNAN CEDEX.	Échelon social de Strasbourg (terre).
Service départemental de l'ONAC du Bas-Rhin Cité administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG CEDEX.	Échelon social de Strasbourg (terre).
Service départemental de l'ONAC du Haut-Rhin Cité administrative - Bât. « tour » 3, rue Fleischhauer 68026 COLMAR CEDEX.	Échelon social de Colmar (terre).
Service départemental de l'ONAC du Rhône 3 et 5, rue Louis Vitet - B.P. 1141 69023 LYON CEDEX 01.	Échelon social de Lyon (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Haute-Saône 16, rue Jean Jaurès - B.P. 361 70014 VESOUL CEDEX.	Échelon social de Vesoul (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Saône-et-Loire Cité administrative 24, boulevard Henri Dunant 71025 MACON CEDEX.	Échelon social de Mâcon (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Sarthe 61, boulevard de la Gare - B.P. 27150	Échelon social du Mans (terre).

72007 LE MANS CEDEX 1.	
Service départemental de l'ONAC de la Savoie 8, place du Château 73000 CHAMBÉRY.	Échelon social de Chambéry (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Haute-Savoie Cité administrative 7, rue Dupanloup 74040 ANNECY CEDEX.	Échelon social d'Annecy (terre).
Service départemental de l'ONAC de Paris 295, rue Saint-Jacques 75250 PARIS CEDEX 05.	Échelon social de Paris Invalides (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Seine-Maritime Cité administrative Saint-Sever 2, rue Saint-Sever 76032 ROUEN CEDEX.	Échelon social de Rouen (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Seine-et-Marne Cité administrative - Tour C Pré Chamblain 77011 MELUN CEDEX.	Échelon social de Melun (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC des Yvelines 1, rue d'Anjou Référence postale 1108 78011 VERSAILLES CEDEX.	Échelon social de Versailles (terre).
Service départemental de l'ONAC des Deux-Sèvres Centre administratif 30, rue Thiers - B.P. 9103 79061 NIORT CEDEX 9.	Échelon social de Niort (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Somme Cité administrative 56, rue Jules Barni 80040 AMIENS CEDEX 1.	Échelon social d'Amiens (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC du Tarn 26, place Jean Jaurès - B.P. 153 81005 ALBI CEDEX.	Échelon social d'Albi (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC du Tarn-et-Garonne Résidence Marcel Pagnol 16, rue Louis Juvet 82000 MONTAUBAN.	Échelon social de Montauban (terre).
Service départemental de l'ONAC du Var 4, rue Vincent Allègre 83000 TOULON.	Échelon social de Toulon (marine).
Service départemental de l'ONAC du Vaucluse Cité administrative, bât. 4, porte T Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny B.P. 21044 84098 AVIGNON CEDEX 9.	Échelon social d'Avignon (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Vendée Cité administrative Travot Rue du 93e R.I. - B.P. 797 85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX.	Échelon social de La Roche-Sur-Yon (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Vienne 14, rue Charles Gide - B.P. 535 86020 POITIERS CEDEX.	Échelon social de Poitiers (terre).

Service départemental de l'ONAC de la Haute-Vienne 22, rue Mirabeau 87060 LIMOGES CEDEX.	Échelon social de Limoges (terre).
Service départemental de l'ONAC des Vosges 17-19, rue Gambetta - B.P. 349 88009 ÉPINAL CEDEX.	Échelon social d'Épinal (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Yonne 136, rue de Paris 89000 AUXERRE.	Échelon social d'Auxerre (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC du Territoire de Belfort Centre des Quatre-As, tour R+6 Rue de l'As de Carreau - B.P. 402 90007 BELFORT CEDEX.	Échelon social de Belfort (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Essonne Immeuble Aguado 93, boulevard Decauville 91024 ÉVRY CEDEX.	Échelon social d'Évry (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC des Hauts-de-Seine 74, rue de Suresnes 92000 NANTERRE.	Échelon social de Nanterre (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Seine-Saint-Denis Adres.Post : 1 Esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY CEDEX Adres. des locaux : Immeuble « l'Européen », Hall B - 6e étage 5 et 7 promenade Jean Rostand à Bobigny.	Échelon social d'Aubervilliers (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC du Val-de-Marne 12, rue du Porte-Dîner 94000 CRÉTEIL.	Échelon social de Maisons-Alfort (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC du Val-d'Oise 25, avenue de la Constellation B.P. 8368 Cergy St-Christophe 95805 CERGY-PONTOISE CEDEX.	Échelon social de Cergy-Pontoise (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de la Guadeloupe 9, rue Alexandre Isaac Quartier du Carmel 97100 BASSE-TERRE CEDEX.	Échelon social interarmées des forces armées aux Antilles-Guadeloupe.
Service départemental de l'ONAC de la Guyane 40, rue des 14 et 22 juin 1962 B.P. 5004 97305 CAYENNE CEDEX.	Échelon social interarmées des forces armées en Guyane.
Service départemental de l'ONAC de La Réunion 11, rue de Nice 97400 SAINT-DENIS.	Échelon social interarmées des forces armées dans la zone sud de l'Océan Indien - La Réunion.
Service départemental de l'ONAC de la Martinique 9, rue Louis Blanc 97200 FORT-DE-FRANCE.	Échelon social interarmées des forces armées aux Antilles-Martinique.
Service départemental de l'ONAC de la Polynésie Française Vaininiore-Papeete Tahiti 98173 POLYNÉSIE FRANÇAISE.	Échelon social interarmées des forces armées en Polynésie Française.
Service départemental de l'ONAC de Nouvelle-Calédonie 52, Bis avenue du Maréchal Foch	Échelon social interarmées des forces armées en Nouvelle-Calédonie.

98000 NOUMEA.	
SERVICES DÉCONCENTRÉS DU MAGHREB.	
Service des anciens combattants et victimes de guerre en Algérie Ambassade de France 1, ex rue du professeur Vincent Quartier Telemly BP 61 ALGER.	Pôle d'accueil social de la défense (Paris).
Service des anciens combattants et de l'appareillage de handicapés au Maroc Ambassade de France 17, avenue Hassan Souktani BP 15783 CASABLANCA principal.	Pôle d'accueil social de la défense (Paris).
Service des anciens combattants et victimes de guerre en Tunisie Ambassade de France 54, rue Ibf Charaf Cité jardins 1002 TUNIS Belvédère.	Pôle d'accueil social de la défense (Paris).
PÔLE DES SÉPULTURES DE GUERRE ET DES HAUTS LIEUX DE MÉMOIRE NATIONALE.	
Secteur de Metz Cité administrative Rue du chanoine Collin BP 51055 57036 METZ CEDEX 1.	Échelon social de Metz (terre).
Secteur de Marseille Direction interrégionale des anciens combattants 11, rue Lafon BP 6 13251 MARSEILLE CEDEX 20.	Échelon social de Marseille (terre).
Secteur de Verdun Service des sépultures de guerre 13, rue du 19e BCP 55100 VERDUN.	Échelon social de Verdun (terre).
Secteur de Strasbourg Service des sépultures de guerre Quartier Walter 2, rue des Belges 68000 COLMAR.	Échelon social de Colmar (gendarmerie).
Secteur de Suippes Service des sépultures de guerre Quartier Foch 51600 SUIPPES.	Échelon social de Suippes (terre).
Secteur de Paris Service des sépultures de guerre 3, rue de Choisy au Bac 60200 COMPIÈGNE.	Échelon social de Compiègne (terre).
Secteur de Bray-sur-Somme Service des sépultures de guerre Zone artisanale 80340 BRAY-SUR-SOMME.	Échelon social d'Amiens (gendarmerie).

Secteur de Villeurbanne Service des sépultures de guerre 30, avenue Albert Einstein 69100 VILLEURBANNE.	Échelon social de Lyon (terre).
Secteur de Limoges Service des sépultures de guerre 6, rue Haute de la Comédie C.S. n° 83602 87036 LIMOGES CEDEX 1.	Échelon social de Limoges (terre).
ÉCOLES DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE DE L'ONAC.	
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Robert Lateulade 30, rue du Hamel 33082 BORDEAUX CEDEX.	Échelon social de Bordeaux (terre).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Féret du Longbois 16, avenue Jean Gagnant 87031 LIMOGES CEDEX.	Échelon social de Limoges (terre).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Georges Guynemer 37, rue Challemel Lacour 69364 LYON CEDEX 07.	Échelon social de Lyon (terre).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Jean Moulin 11, place de France 57000 METZ.	Échelon social de Metz Nord (terre).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Vincent Auriol 23, boulevard Aristide Briand - B.P. 320 31605 MURET CEDEX.	Échelon social de Toulouse (terre).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Jean l'Herminier Château des Roches - B.P. 14 76350 OISSEL.	Échelon social de Rouen (gendarmerie).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Jean Janvier 11, rue Edouard Vaillant - B.P. 40923 35009 RENNES CEDEX.	Échelon social de Rennes (terre).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC André Maginot 35, rue du général Sarrail 59070 ROUBAIX CEDEX 1.	Échelon social de Lille (terre).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Gabriel et Charlotte Malleterre 1, rue de l'Ermitage - B.P. 53 91450 SOISY-SUR-SEINE.	Échelon social de Viry-Châtillon (terre).
MAISONS DE RETRAITE DE L'ONAC.	
Maison de retraite de l'ONAC Château de Messimieux 12, place des Frères Fournet 69480 ANSE.	Échelon social de Lyon (terre).
	Échelon social de Tarbes (terre).

Maison de retraite de l'ONAC 31510 BARBAZAN.	
Maison de retraite de l'ONAC Château de Beurecueil 13100 BEAURECUEIL.	Échelon social de Marseille (terre).
Maison de retraite de l'ONAC Résidence du Rouvray 15, rue des Abondances 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.	Échelon social de Vincennes (terre).
Maison de retraite de l'ONAC 23, avenue de Blagny 08110 CARIGNAN.	Échelon social de Charleville-Mézières (terre).
Maison de retraite de l'ONAC Résidence Albert Aubry Château de la Rigaudière 35240 LE THEIL-DE-BRETAGNE.	Échelon social de Rennes (terre).
Maison de retraite de l'ONAC Résidence Jeanne Callarec 45, avenue Charles de Gaulle 95160 MONTMORENCY.	Échelon social de Saint-Germain-en-Laye (terre).
Maison de retraite de l'ONAC Domaine de la Conque 89, allée du Parc 06140 VENCE.	Échelon social de Nice (gendarmerie).
Maison de retraite de l'ONAC Résidence Jean Moulin 02410 SAINT-GOBAIN.	Échelon social de Couvron (terre).

ANNEXE IV.

SÉJOURS LINGUISTIQUES ET COLONIES DE VACANCES ORGANISÉS AU PROFIT DES ENFANTS DU PERSONNEL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

1. CONDITIONS D'ADMISSION.

Les enfants des agents de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) accèdent aux centres de vacances de jeunes et aux séjours linguistiques organisés par l'institution de gestion sociale des armées (IGeSA) selon les modalités précisées dans la rubrique « conditions générales de vente » de la brochure IGeSA.

2. TARIFS.

Le département de l'action sociale du personnel de l'ONAC subventionne les séjours des jeunes. Les tarifs appliqués à ses agents seront calculés en fonction du revenu annuel brut imposable par personne physique (RABIPP). Le différentiel entre le tarif appliqué à la famille et le tarif non ressortissant est financé sur les crédits d'action sociale de l'ONAC et remboursé à l'IGeSA en fin de saison.

3. RÉSERVATION.

Les inscriptions sont gérées par le département de l'action sociale du personnel de l'ONAC. L'IGeSA s'engage à n'accepter aucune inscription sans la mention « bon pour accord » émanant dudit département. Le numéro de code de l'ONAC, « 9971 », doit être précisé impérativement sur le bulletin d'inscription.

Les demandes accompagnées des pièces justificatives (photocopie de l'avis d'imposition sur le revenu de l'année n-1 et de la dernière fiche de paie) seront adressées à :

IGeSA département de vacances
Caserne St Joseph - BP 335 - 20297 BASTIA CEDEX
Contact centre de vacances jeunes : 04 95 55 30 59
Contact séjours linguistiques : 04 95 55 31 51

L'IGeSA transmet aux demandeurs les décisions d'attribution, sous forme de « lettres-factures ».

4. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'ANNULATION.

Le fait de s'inscrire à l'un des séjours proposés par l'IGeSA implique le respect complet des conditions générales de vente précisées dans les brochures saisonnières et le bulletin d'inscription édité par cet organisme.

5. ENGAGEMENTS À LA CHARGE DE L'INSTITUTION DE GESTION SOCIALE DES ARMÉES.

L'IGeSA s'engage, outre les réductions financières définies ci-dessus, à transmettre ses catalogues aux agents de l'ONAC qui en feront la demande.

ANNEXE V.
**ACCÈS DES AYANTS DROIT DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET
VICTIMES DE GUERRE AUX ÉTABLISSEMENTS FAMILIAUX DE L'INSTITUTION DE
GESTION SOCIALE DES ARMÉES ET À L'ACTIVITÉ VOYAGE ET LOISIRS DE
L'INSTITUTION.**

1. CONDITIONS D'ADMISSION.

Les personnels de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) et les ressortissants de l'ONAC tels que définis par l'article D. 432-6. du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, ensemble désignés « ayants droit de l'ONAC », accèdent aux établissements familiaux de l'IGeSA, aux voyages à l'étranger et aux partenaires extérieurs (destination France) avec lesquels l'IGeSA a négocié des allotements, ainsi qu'à sa billetterie et à l'activité voyage et loisirs de l'institution, selon les modalités précisées sous la rubrique « conditions générales de ventes » de la brochure IGeSA.

2. CONDITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT L'ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS FAMILIAUX DE L'INSTITUTION DE GESTION SOCIALE DES ARMÉES (HÔTELS, VILLAGES ET CLUBS-RÉSIDENCES DE VACANCES).

En dehors des périodes dites rouges de vacances scolaires, vacances d'hivers (février) et d'été (voir périodes rouges sur catalogues), les ayants droits de l'ONAC ont accès à l'ensemble des établissements familiaux de vacances IGeSA en fonction des disponibilités des centres demandés.

En revanche, pour les périodes dites rouges, seuls certains établissements ⁽¹⁾ seront ouverts dès la parution des catalogues aux familles avec enfants scolarisés et fiscalement à charge.

La liste des établissements concernés ⁽¹⁾ peut être modifiée chaque année au mois de juin par voie d'avenant à la convention.

3. TARIFS.

Le tarif appliqué est le tarif T5 actif de la période concernée (au lieu de NR).

Pour IGeSA voyages loisirs le tarif est identique à celui appliqué aux ressortissants défense (cf. catalogue).

4. PROCÉDURE DE RÉSERVATION.

Pour les établissements de vacances IGeSA.

Les ayants droit de l'ONAC transmettent directement à l'IGeSA, direction des vacances BP 335 20297 BASTIA Cedex, les bulletins d'inscription en village, hôtel et résidence IGeSA insérés dans les brochures annuelles, après avoir complété la ligne 9 en inscrivant organisme « ONAC » et en joignant les pièces justificatives (photocopie du justificatif attestant de l'appartenance à l'ONAC - bulletin de salaire ou bulletin de pension ou carte du combattant).

L'IGeSA transmet aux demandeurs les décisions d'admission, sous forme de lettres-factures.

Pour IGeSA voyages loisirs.

Les ayants droit de l'ONAC s'adressent directement à l'adresse suivante :

IGeSA vacances loisirs/espace billetterie
8 boulevard Victor CS 61 539
75732 Paris cedex 15.

5. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'ANNULATION.

Le fait de s'inscrire à l'un des séjours organisés par l'IGeSA implique l'adhésion à ses conditions générales de vente précisées dans les brochures saisonnières et sur les bulletins d'inscription édités par cet organisme.

6. ENGAGEMENT À LA CHARGE DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.

L'ONAC s'engage à faire la promotion des activités vacances (adultes) de l'IGeSA dans ses bulletins d'information ainsi que par voie d'affichage.

7. ENGAGEMENT À LA CHARGE DE L'INSTITUTION DE GESTION SOCIALE DES ARMÉES.

L'IGeSA s'engage, outre les réductions financières définies ci-dessus, à transmettre ses catalogues aux ayants droit de l'ONAC qui en feront la demande.

(1) Selon la saison considérée et l'ouverture des sites, les listes des établissements considérés sont les suivantes :

- pour la période rouge des vacances d'été :

- en pension complète : Hyères, Le Trayas, Biarritz, Saint-Georges-de-Didonne, Puy-Saint-Vincent, Le Trez Hir, La Marana, Mont-Louis, Pralognan, Vernet-les-Bains ;

- en location : Carcans, Puy-Saint-Vincent, Mont-Dauphin, Méaudre ;

- pour la période rouge des vacances d'hivers :

- en pension complète : Brides-les-Bains, Hyères, Les Arcs ;

- en location : Mont-Dauphin, Peira Cava, Méaudre.

ANNEXE VI.
**ACCÈS DES AYANTS DROIT DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS AUX
RÉSIDENCES RELAIS DE L'INSTITUTION DE GESTION SOCIALE DES ARMÉES.**

Les personnels de l'ONAC et les ressortissants de l'ONAC tels que définis par l'article D. 432-6. du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, accèdent au tarif « agrément » aux résidences relais de l'IGeSA ci-dessous :

Hôtel Voltaire
6, rue Voltaire
94300 Le Kremlin Bicêtre

Tél. : 01 49 60 23 23
Fax. : 01 49 60 23 00

Mél. : voltaire@igesa.fr

Résidence Raspail
51-55 avenue Raspail
94250 GENTILLY

Tél. : 01 47 40 87 87
Fax. : 01 47 40 15 88

ANNEXE VII.

RATTACHEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE AUX COMITÉS SOCIAUX DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE.

ÉTABLISSEMENTS DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE.	ÉCHELONS SOCIAUX DE RATTACHEMENT DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE.
Direction générale de l'ONAC Hôtel national des Invalides 75007 PARIS.	Comité social de Paris 1 Îlot Saint-Germain (terre).
SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ONAC.	
Service départemental de l'ONAC de l'Ain 3, rue Brillat-Savarin 01000 BOURG-EN-BRESSE.	Comité social de Lyon (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Aisne Cité administrative 02016 LAON CEDEX.	Comité social de Laon (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Allier 1, avenue Meunier 03016 MOULINS CEDEX.	Comité social de Lyon (terre).
Service départemental de l'ONAC des Alpes-de-Haute-Provence 2, place de la République 04000 DIGNE-LES-BAINS.	Comité social de Gap (terre).
Service départemental de l'ONAC des Hautes-Alpes Cité administrative Desmichels - B.P. 1606 05106 GAP CEDEX.	Comité social de Gap (terre).
Service départemental de l'ONAC des Alpes-Maritimes 6, avenue Maréchal Foch 06000 NICE.	Comité social BA 943 Nice (air).
Service départemental de l'ONAC de l'Ardèche Pôle de service Maurice Gounon 11, boulevard du Lycée 07000 PRIVAS CEDEX.	Comité social de Valence (terre).
Service départemental de l'ONAC des Ardennes Cité administrative Esplanade du Palais de Justice - B.P. 833 08011 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX.	Comité social de Charleville-Mézières (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Ariège 5, cours Gabriel Fauré B.P. 60061 09008 FOIX CEDEX.	Comité social de Pamiers (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Aube Immeuble « Le Tertial » 2, place du Vouldy 10000 TROYES.	Comité social de Mailly-le-Camp (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Aude 7, square Gambetta 11000 CARCASSONNE.	Comité social de Carcassonne (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Aveyron Résidence « Le Paradis »	Comité social de Castres (terre).

Ibis boulevard Flaugergues - B.P. 118 12001 RODEZ CEDEX.	
Service départemental de l'ONAC des Bouches-du-Rhône 12/16 avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE.	Comité social de Marseille (terre).
Service départemental de l'ONAC du Calvados Quartier Lorge Rue Neuve Bourg-l'Abbé - B.P. 20528 14036 CAEN CEDEX 1.	Comité social de Caen/Rouen (terre).
Service départemental de l'ONAC du Cantal Maison des Affaires Sociales Rue de l'Olmet - BP 726 15007 AURILLAC CEDEX.	Comité social d'Issoire (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Charente Cité administrative - Bâtiment B Place du Champ de Mars - B.P. 1323 16012 ANGOULÊME CEDEX.	Comité social d'Angoulême (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Charente-Maritime Cité administrative Duperré 5, place des Cordeliers 17024 LA ROCHELLE CEDEX 1.	Comité social de La Rochelle (terre).
Service départemental de l'ONAC du Cher 1, allée du Prado 18021 BOURGES CEDEX.	Comité social de Bourges (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Corrèze 2, avenue Vidalie - B.P. 212 19012 TULLE CEDEX.	Comité social de Brive (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Corse-du-Sud 1, boulevard Sampiéro - B.P. 271 20180 AJACCIO CEDEX 1.	Comité social de Corse (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Haute-Corse Chemin du Macchione Villa Doro - B.P. 25 20611 BASTIA CEDEX.	Comité social de Corse (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Côte-d'Or 4, bis rue Hoche - B.P. 91744 21017 DIJON CEDEX.	Comité social d'Auxonne (terre).
Service départemental de l'ONAC des Côtes-d'Armor 12 bis, rue Notre-Dame 22015 SAINT-BRIEUC CEDEX 1.	Comité social de Rennes (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Creuse Cité administrative Rue Eugène France - B.P. 122 23003 GUÉRET CEDEX.	Comité social de Limoges (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Dordogne Cité administrative 24016 PÉRIGUEUX CEDEX.	Comité social d'Agen (terre).
Service départemental de l'ONAC du Doubs Cité administrative Jean Cornet 5, place Jean Cornet 25041 BESANCON CEDEX.	Comité social de Besançon (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Drôme 1, avenue de Romans	Comité social de Valence (terre).

26000 VALENCE.	
Service départemental de l'ONAC de l'Eure 6, boulevard Georges Chauvin - B.P. 444 27004 ÉVREUX CEDEX.	Comité social BA 105 Évreux (air).
Service départemental de l'ONAC de l'Eure-et-Loir 6, place des Epars 28000 CHARTRES.	Comité social de Chartres (terre).
Service départemental de l'ONAC du Finistère Cité administrative 13, rue de la Palestine 29196 QUIMPER CEDEX.	Comité social de Brest (marine).
Service départemental de l'ONAC du Gard 15, quai de la Fontaine 30900 NÎMES.	Comité social de Nîmes (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Haute-Garonne 13, rue des Teinturiers - B.P. 3203 31027 TOULOUSE CEDEX 3.	Comité social de Toulouse (terre).
Service départemental de l'ONAC du Gers 29, chemin de Baron, bât. B - B.P. 368 32008 AUCH CEDEX.	Comité social de Montauban (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Gironde « Espace Rodesse » 105, rue Belleville - B.P. 913 33061 BORDEAUX CEDEX.	Comité social de Bordeaux (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Hérault 6, rue Richer-de-Belleval CS 79551 34961 MONTPELLIER CEDEX 2.	Comité social de Montpellier (gendarmerie).
Service départemental de l'ONAC de l'Ille-et-Vilaine 8, contour Saint-Aubin - B.P. 70337 35103 RENNES CEDEX 2.	Comité social de Rennes (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Indre Cité administrative Bertrand Boulevard Georges Sand - B.P. 511 36018 CHATEAUROUX CEDEX.	Comité social de Châteauroux (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Indre-et-Loire 53, rue Lavoisier - B.P. 3313 37033 TOURS CEDEX 1.	Comité social de Tours (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Isère 26, rue du Colonel Dumont 38000 GRENOBLE.	Comité social de Grenoble (terre).
Service départemental de l'ONAC du Jura 7, place de l'Ancien Collège - B.P. 466 39007 LONS-LE-SAUNIER CEDEX.	Comité social de Besançon (terre).
Service départemental de l'ONAC des Landes 26, boulevard d'Haussez - B.P. 349 40021 MONT-DE-MARSAN CEDEX.	Comité social de Biscarosse (terre).
Service départemental de l'ONAC du Loir-et-Cher 4, rue du Limousin 41000 BLOIS.	Comité social de Tours (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Loire 2, place Carnot 42000 SAINT-ÉTIENNE.	Comité social de Lyon (terre).

Service départemental de l'ONAC de la Haute-Loire 33, place du Breuil - B.P. 345 43012 LE PUY-EN-VELAY CEDEX.	Comité social d'Issoire (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Loire-Atlantique Adres. Post : BP 42 827 44328 NANTES CEDEX 3 Adres. Géol : 2, rue du Château de l'Eraudière Immeuble Le Montana B - RdC 44300 NANTES CEDEX 3.	Comité social de Nantes (terre).
Service départemental de l'ONAC du Loiret 4, rue Marcel Proust 45000 ORLÉANS.	Comité social d'Orléans (terre).
Service départemental de l'ONAC du Lot Caserne Bessières 1, rue de la Barre 46005 CAHORS.	Comité social de Montauban (terre).
Service départemental de l'ONAC du Lot-et-Garonne Cité administrative Lacuée Rue René Bonnat 47031 AGEN CEDEX.	Comité social d'Agen (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Lozère Cité administrative 9, rue des Carmes - B.P. 142 48008 MENDE CEDEX.	Comité social de Laudun (terre).
Service départemental de l'ONAC du Maine-et-Loire Cité administrative 15bis, rue Dupetit-Thouars 49047 ANGERS CEDEX 01.	Comité social d'Angers (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Manche Rue de la Libération 50000 SAINT-LÔ.	Comité social de Cherbourg (marine).
Service départemental de l'ONAC de la Marne 6 et 8, quai Notre-Dame - B.P. 90069 51006 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX.	Comité social de Châlons-en-Champagne (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Haute-Marne Cité administrative 89, rue Victoire de la Marne - B.P. 578 52012 CHAUMONT CEDEX.	Comité social de Chaumont (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Mayenne 128, boulevard Jourdan - B.P. 3954 53032 LAVAL CEDEX 9.	Comité social de Lavan (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Meurthe-et-Moselle CS 15232 67, rue Emile Bertin 54052 NANCY CEDEX.	Comité social de Nancy (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Meuse Cité administrative Avenue du 94e R.I. - B.P. 70 614 55013 BAR-LE-DUC CEDEX.	Comité social de Verdun (terre).
Service départemental de l'ONAC du Morbihan Cité administrative 13, avenue Saint-Symphorien 56020 VANNES CEDEX.	Comité social de Vannes (terre).

Service départemental de l'ONAC de la Moselle Cité administrative 1, rue du Chanoine Collin - B.P. 51055 57036 METZ CEDEX.	Comité social de Metz Nord (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Nièvre 7, rue des Minimés - B.P. 316 58003 NEVERS CEDEX.	Comité social d'Autun (terre).
Service départemental de l'ONAC du Nord 74, rue Jacquemars Giélee 59000 LILLE.	Comité social de Lille (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Oise 6, rue du Franc Marché - B.P. 50739 60007 BEAUVAIS CEDEX.	Comité social de Compiègne (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Orne Cité administrative Place Bonet 61013 ALENÇON CEDEX.	Comité social du Mans (terre).
Service départemental de l'ONAC du Pas-de-Calais 8, rue du Général Barbot - B.P. 115 62000 ARRAS CEDEX.	Comité social de Douai (terre).
Service départemental de l'ONAC du Puy-de-Dôme Cité administrative Rue Pélissier - B.P. 151 63034 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1.	Comité social de Clermont-Ferrand (terre).
Service départemental de l'ONAC des Pyrénées-Atlantiques 3, avenue Dufau 64000 PAU.	Comité social de Pau (terre).
Service départemental de l'ONAC des Hautes-Pyrénées Cité administrative Reffye - B.P. 1702 65017 TARBES CEDEX 09.	Comité social de Tarbes (terre).
Service départemental de l'ONAC des Pyrénées-Orientales 32, rue du Maréchal Foch - B.P. 20915 66020 PERPIGNAN CEDEX.	Comité social de Perpignan/Montlouis (terre).
Service départemental de l'ONAC du Bas-Rhin Cité administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG CEDEX.	Comité social de Strasbourg (terre).
Service départemental de l'ONAC du Haut-Rhin Cité administrative - Bât. « tour » 3, rue Fleischhauer 68026 COLMAR CEDEX.	Comité social de Colmar (terre).
Service départemental de l'ONAC du Rhône 3 et 5, rue Louis Vitet - B.P. 1141 69023 LYON CEDEX 01.	Comité social de Lyon (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Haute-Saône 16, rue Jean Jaurès - B.P. 361 70014 VESOUL CEDEX.	Comité social de Belfort (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Saône-et-Loire Cité administrative 24, boulevard Henri Dunant 71025 MACON CEDEX.	Comité social d'Autun (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Sarthe 61, boulevard de la Gare - B.P. 27150	Comité social du Mans (terre).

72007 LE MANS CEDEX 1.	
Service départemental de l'ONAC de la Savoie 8, place du Château 73000 CHAMBÉRY.	Comité social de Chambéry (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Haute-Savoie Cité administrative 7, rue Dupanloup 74040 ANNECY CEDEX.	Comité social d'Annecy (terre).
Service départemental de l'ONAC de Paris 295, rue Saint-Jacques 75250 PARIS CEDEX 05.	Comité social de Paris 1 Îlot Saint-Germain (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Seine-Maritime Cité administrative Saint-Sever 2, rue Saint-Sever 76032 ROUEN CEDEX.	Comité social de Caen/Rouen (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Seine-et-Marne Cité administrative - Tour C Pré Chamblain 77011 MELUN CEDEX.	Comité social de Montlhéry (terre).
Service départemental de l'ONAC des Yvelines 1, rue d'Anjou Référence postale 1108 78011 VERSAILLES CEDEX.	Comité social de Versailles (terre).
Service départemental de l'ONAC des Deux-Sèvres Centre administratif 30, rue Thiers - B.P. 9103 79061 NIORT CEDEX 9.	Comité social de Saint-Maixent (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Somme Cité administrative 56, rue Jules Barni 80040 AMIENS CEDEX 1.	Comité social de Compiègne (terre).
Service départemental de l'ONAC du Tarn 26, place Jean Jaurès - B.P. 153 81005 ALBI CEDEX.	Comité social de Castres (terre).
Service départemental de l'ONAC du Tarn-et-Garonne Résidence Marcel Pagnol 16, rue Louis Juvet 82000 MONTAUBAN.	Comité social de Montauban (terre).
Service départemental de l'ONAC du Var 4, rue Vincent Allègre 83000 TOULON.	Comité social de Toulon (marine).
Service départemental de l'ONAC du Vaucluse Cité administrative, bât. 4, porte T Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny B.P. 21044 84098 AVIGNON CEDEX 9.	Comité social d'Apt (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Vendée Cité administrative Travot Rue du 93e R.I. - B.P. 797 85020 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX.	Comité social de Nantes (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Vienne 14, rue Charles Gide - B.P. 535 86020 POITIERS CEDEX.	Comité social de Poitiers (terre).

Service départemental de l'ONAC de la Haute-Vienne 22, rue Mirabeau 87060 LIMOGES CEDEX.	Comité social de Limoges (terre).
Service départemental de l'ONAC des Vosges 17-19, rue Gambetta - B.P. 349 88009 ÉPINAL CEDEX.	Comité social d'Épinal (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Yonne 136, rue de Paris 89000 AUXERRE.	Comité social d'Autun (terre).
Service départemental de l'ONAC du Territoire de Belfort Centre des Quatre-As, tour R+6 Rue de l'As de Carreau - B.P. 402 90007 BELFORT CEDEX.	Comité social de Belfort (terre).
Service départemental de l'ONAC de l'Essonne Immeuble Aguado 93, boulevard Decauville 91024 ÉVRY CEDEX.	Comité social de Paris 3 (terre).
Service départemental de l'ONAC des Hauts-de-Seine 74, rue de Suresnes 92000 NANTERRE.	Comité social de Paris 4 (terre).
Service départemental de l'ONAC de la Seine-Saint-Denis Adres.Post : 1 Esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY CEDEX Adres. des locaux : Immeuble « l'Européen », Hall B - 6e étage 5 et 7 promenade Jean Rostand à Bobigny.	Comité social de Paris 3 (terre).
Service départemental de l'ONAC du Val-de-Marne 12, rue du Porte-Dîner 94000 CRÉTEIL.	Comité social de Paris 3 (terre).
Service départemental de l'ONAC du Val-d'Oise 25, avenue de la Constellation B.P. 8368 Cergy St-Christophe 95805 CERGY-PONTOISE CEDEX.	Comité social de la BA 921 Taverny (air).
Service départemental de l'ONAC de la Guadeloupe 9, rue Alexandre Isaac Quartier du Carmel 97100 BASSE-TERRE CEDEX.	Comité social des forces armées aux Antilles-Guadeloupe.
Service départemental de l'ONAC de la Guyane 40, rue des 14 et 22 juin 1962 B.P. 5004 97305 CAYENNE CEDEX.	Comité social des forces armées en Guyane.
Service départemental de l'ONAC de La Réunion 11, rue de Nice 97400 SAINT-DENIS.	Comité social des forces armées dans la zone sud de l'Océan Indien - La Réunion.
Service départemental de l'ONAC de la Martinique 9, rue Louis Blanc 97200 FORT-DE-FRANCE.	Comité social des forces armées aux Antilles-Martinique.
Service départemental de l'ONAC de la Polynésie Française Vaininiore-Papeete Tahiti 98173 POLYNÉSIE FRANÇAISE.	Comité social des forces armées en Polynésie Française.
Service départemental de l'ONAC de Nouvelle-Calédonie 52, Bis avenue du Maréchal Foch	Comité social des forces armées en Nouvelle-Calédonie.

98000 NOUMEA.	
SERVICES DÉCONCENTRÉS DU MAGHREB.	
Service des anciens combattants et victimes de guerre en Algérie Ambassade de France 1, ex rue du Professeur Vincent Quartier Telemly BP 61 ALGER.	Comité social de Corse (terre).
Service des anciens combattants et de l'appareillage de handicapés au Maroc Ambassade de France 17, avenue Hassan Souktani BP 15783 CASABLANCA principal.	Comité social de Corse (terre).
Service des anciens combattants et victimes de guerre en Tunisie Ambassade de France 54, rue Ibf Charaf Cité jardins 1002 TUNIS Belvédère.	Comité social de Corse (terre).
PÔLE DES SÉPULTURES DE GUERRE ET DES HAUTS LIEUX DE MÉMOIRE NATIONALE.	
Secteur de Metz Cité administrative Rue du chanoine Collin BP 51055 57036 METZ CEDEX 1.	Comité social de Metz (terre).
Secteur de Marseille Direction interrégionale des anciens combattants 11, rue Lafon BP 6 13251 MARSEILLE CEDEX 20.	Comité social de Marseille (terre).
Secteur de Verdun Service des sépultures de guerre 13, rue du 19e BCP 55100 VERDUN.	Comité social de Verdun (terre).
Secteur de Strasbourg Service des sépultures de guerre Quartier Walter 2, rue des Belges 68000 COLMAR.	Comité social de Colmar (terre).
Secteur de Suippes Service des sépultures de guerre Quartier Foch 51600 SUIPPES.	Comité social de Suippes (terre).
Secteur de Paris Service des sépultures de guerre 3, rue de Choisy au Bac 60200 COMPIÈGNE.	Comité social de Compiègne (terre).
Secteur de Bray-sur-Somme Service des sépultures de guerre Zone artisanale 80340 BRAY-SUR-SOMME.	Comité social d'Amiens (gendarmerie).

Secteur de Villeurbanne Service des sépultures de guerre 30, avenue Albert Einstein 69100 VILLEURBANNE.	Comité social de Lyon (terre).
Secteur de Limoges Service des sépultures de guerre 6, rue Haute de la Comédie C.S. n° 83602 87036 LIMOGES CEDEX 1.	Comité social de Limoges (terre).
ÉCOLES DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE DE L'ONAC.	
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Robert Lateulade 30, rue du Hamel 33082 BORDEAUX CEDEX.	Comité social de Bordeaux (terre).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Féret du Longbois 16, avenue Jean Gagnant 87031 LIMOGES CEDEX.	Comité social de Limoges (terre).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Georges Guynemer 37, rue Challemel Lacour 69364 LYON CEDEX 07.	Comité social de Lyon (terre).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Jean Moulin 11, place de France 57000 METZ.	Comité social de Metz Nord (terre).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Vincent Auriol 23, boulevard Aristide Briand - B.P. 320 31605 MURET CEDEX.	Comité social de Toulouse (terre).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Jean l'Herminier Château des Roches - B.P. 14 76350 OISSEL.	Comité social de Caen/Rouen (terre).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Jean Janvier 11, rue Edouard Vaillant - B.P. 40923 35009 RENNES CEDEX.	Comité social de Rennes (terre).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC André Maginot 35, rue du général Sarrail 59070 ROUBAIX CEDEX 1.	Comité social de Douai (terre).
École de reconversion professionnelle E.R.P. de l'ONAC Gabriel et Charlotte Malleterre 1, rue de l'Ermitage - B.P. 53 91450 SOISY-SUR-SEINE.	Comité social de Paris 3 (terre).
MAISONS DE RETRAITE DE L'ONAC.	
Maison de retraite de l'ONAC Château de Messimieux 12, place des Frères Fournet 69480 ANSE.	Comité social de Lyon (terre).
	Comité social de Toulouse (terre).

Maison de retraite de l'ONAC 31510 BARBAZAN.	
Maison de retraite de l'ONAC Château de Beurecueil 13100 BEAURECUEIL.	Comité social de Marseille (terre).
Maison de retraite de l'ONAC Résidence du Rouvray 15, rue des Abondances 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.	Comité social de Paris 4 (terre).
Maison de retraite de l'ONAC 23, avenue de Blagny 08110 CARIGNAN.	Comité social de Charleville-Mézières (terre).
Maison de retraite de l'ONAC Résidence Albert Aubry Château de la Rigaudière 35240 LE THEIL-DE-BRETAGNE.	Comité social de Rennes (terre).
Maison de retraite de l'ONAC Résidence Jeanne Callarec 45, avenue Charles de Gaulle 95160 MONTMORENCY.	Comité social de la BA 921 Taverny (air).
Maison de retraite de l'ONAC Domaine de la Conque 89, allée du Parc 06140 VENCE.	Comité social de Fréjus (terre).
Maison de retraite de l'ONAC Résidence Jean Moulin 02410 SAINT-GOBAIN.	Comité social de Laon (terre).
SERVICES DÉCONCENTRÉS DU MAGHREB.	
Service des anciens combattants et victimes de guerre en Algérie Ambassade de France 1, ex rue du Professeur Vincent Quartier Telemly BP 61 Alger.	Pôle d'accueil social de la défense (Paris).
Service des anciens combattants et de l'appareillage de handicapés au Maroc Ambassade de France 17, avenue Hassan Souktani BP 15783 CASABLANCA Principal.	Pôle d'accueil social de la défense (Paris).
Service des anciens combattants et victimes de guerre en Tunisie Ambassade de France 54, rue Ibf Charaf Cité jardins 1002 TUNIS Belvédère.	Pôle d'accueil social de la défense (Paris).
PÔLE DES SÉPULTURES DE GUERRE ET DES HAUTS LIEUX DE MÉMOIRE NATIONALE.	
Secteur de Metz Cité administrative Rue du chanoine Collin BP 51055	Échelon social de Metz (terre).

57036 METZ CEDEX 1.	
Secteur de Marseille Direction interrégionale des anciens combattants 11, rue Lafon BP 6 13251 MARSEILLE CEDEX 20.	Échelon social de Marseille (terre).
Secteur de Verdun Service des sépultures de guerre 13, rue 19e BCP 55100 VERDUN.	Échelon social de Verdun (terre).
Secteur de Strasbourg Service des sépultures de guerre Quartier Walter 2. rue des Belges 68000 COLMAR.	Échelon social de Colmar (gendarmerie).
Secteur de Suippes Service des sépultures de guerre Quartier Foch 51600 SUIPPES.	Échelon social de Suippes (terre).
Secteur de Paris Service des sépultures de guerre 3, rue de Choisy-au-Bac 60200 COMPIÈGNE.	Échelon social de Compiègne (terre).
Secteur de Bray-sur-Somme Service des sépultures de guerre Zone artisanale 80340 BRAY-SUR-SOMME.	Échelon social d'Amiens (gendarmerie).
Secteur de Villeurbanne Service des sépultures de guerre 30, avenue Albert Einstein 69100 VILLEURBANNE.	Échelon social de Lyon (terre).
Secteur de Limoges Service des sépultures de guerre 6, rue Haute de la Comédie C.S. n° 83602 87036 LIMOGES CEDEX 1.	Échelon social de Limoges (terre).
ÉCOLES DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE DE L'ONAC.	
Écoles de reconversion professionnelle de l'ONAC Robert Lateulade 30, rue du Hamel 33082 BORDEAUX CEDEX.	Échelon social de Bordeaux (terre).
École de reconversion professionnelle de l'ONAC Féret du Longbois 16, avenue Jean Gagnant 87031 LIMOGES CEDEX.	Échelon social de Limoges (terre).
École de reconversion professionnelle de l'ONAC Georges Guynemer 37, rue Challemel Lacour 69364 LYON CEDEX 07.	Échelon social de Lyon (terre).
École de reconversion professionnelle de l'ONAC Jean Moulin 11, place de France	Échelon social de Metz Nord (terre).

57000 METZ.	
École de reconversion professionnelle de l'ONAC Vincent Auriol 23, boulevard Aristide Briand - B.P. 320 31605 MURET CEDEX.	Échelon social de Toulouse (terre).
École de reconversion professionnelle de l'ONAC Jean l'Herminier Château des Roches - B.P. 14 76350 OISSEL.	Échelon social de Rouen (gendarmerie).
École de reconversion professionnelle de l'ONAC Jean Janvier 11, rue Edouard Vaillant - B.P. 40923 35009 RENNES CEDEX.	Échelon social de Rennes (terre).
Échelon de reconversion professionnelle de l'ONAC André Maginot 35, rue du général Sarrail 59070 ROUBAIX CEDEX 1.	Échelon de Lille (terre).
École de reconversion professionnelle de l'ONAC Gabriel et Charlotte Malletterre 1, rue l'Ermitage - B.P. 53 91450 SOISY-SUR-SEINE.	Échelon social de Viry-Châtillon (terre).
MAISONS DE RETRAITE DE L'ONAC.	
Maison de retraite de l'ONAC Château de Messimieux 12, place des frères Fournet 69480 ANSE.	Échelon social de Lyon (terre).
Maison de retraite de l'ONAC 31510 BARBAZAN.	Échelon social de Tarbes (terre).
Maison de retraite de l'ONAC Château de Beaurecueil 13100 BEAURECUEIL.	Échelon social de Marseille (terre).
Maison de retraite de l'ONAC Résidence du Rouvray 15, rue des Abondances 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.	Échelon social de Vincennes (terre).
Maison de retraite de l'ONAC 23, avenue de Blagny 08110 CARIGNAN.	Échelon social de Charleville-Mézières (terre).
Maison de retraite de l'ONAC Résidence Albert Aubry Château de la Rigaudière 35240 LE THEIL-DE-BRETAGNE.	Échelon social de Rennes (terre).
Maison de retraite de l'ONAC Résidence Jeanne Callarec 45, avenue Charles de Gaulle 95160 MONTMORENCY.	Échelon social de Saint-Germain-en-Laye (terre).
Maison de retraite de l'ONAC Domaine de la Conque 89, allée du Parc 06140 VENCE.	Échelon social de Nice (gendarmerie).
Maison de retraite de l'ONAC Résidence Jean Moulin 02410 SAINT-GOBIN.	Échelon social de Couvron (terre).